

## LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR 29 DECEMBRE 2021

**PARIS, LE 29 DECEMBRE 2021** – Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) s’est réuni ce mercredi 29 décembre et a apporté plusieurs évolutions au Protocole Covid-19 applicable au TOP 14 et à la PRO D2.

Dans le contexte de l’évolution de la situation sanitaire, le Comité Directeur de la LNR a approuvé plusieurs modifications du protocole COVID-19 sur la base des propositions présentées par la Commission d’expertise Covid19.

Ainsi :

- L’ensemble des membres des Groupes Professionnels immunocovid devront désormais réaliser deux tests hebdomadaires ( RT-PCR ) :
  - le jour du premier rassemblement hebdomadaire (TEST 1)
  - deux jours avant la rencontre (TEST 2)
- Sont maintenus pour les non-immunocovid la réalisation de tests antigéniques ou RT-PCR chaque 24 heures (les TESTS 1 et 2 devant obligatoirement être des tests RT-PCR).

Par ailleurs, un club pourra demander le report de son match dès lors qu’il ne disposerait pas de 23 joueurs disponibles sous contrat professionnel ou espoir (avec 6 premières lignes), dont minimum 15 joueurs sous contrat professionnel.

---

### CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 90